



Audit & Strategy

WEYA

**Société anonyme au capital de 304.419,85 Euros
36 avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF
511 315 046 RCS NANTERRE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2021

Aux actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société WEYA relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 28 février 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes prévue à l'article A. 823-27-1 du code de commerce (NEP 912). Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mars 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société constate les résultats sur les contrats à long terme selon les modalités décrites dans la note « Evaluation des produits et en cours » de l'annexe. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction générale. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats et à revoir les calculs effectués par la société.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes prévue à l'article A. 823-27-1 du code de commerce (NEP 912).

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financières et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ENTITE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes prévue à l'article A. 823-27-1 du code de commerce (NEP 912) permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes prévue à l'article A. 823-27-1 du code de commerce (NEP 912), le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Quincy-Voisins

Le 1^{er} juillet 2021



Franck CHARTON
AUDIT & STRATEGY
FINANCE MANAGEMENT
Société de Commissariat aux Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 28/02/2021 12			Exercice N-1 29/02/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 196	1 196				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	868 764	26 768	841 996	169 785	672 211	395.92
	Installations techniques, matériel et outillage	3 480	2 361	1 119	0-	1 119	NS
	Autres immobilisations corporelles	24 982	19 662	5 319	5 807	488-	8.40-
	Immobilisations en cours				545 027	545 027-	100.00-
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations	96 000	16 000	80 000	96 000	16 000-	16.67-	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
	Total II	994 422	65 987	928 434	816 619	111 815	13.69
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	989 523	2 802	986 721	1 008 211	21 490-	2.13-
	Autres créances	1 482 044		1 482 044	1 459 744	22 300	1.53
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	560 414		560 414	209 251	351 163	167.82	
Charges constatées d'avance (3)	270 901		270 901	295 838	24 937-	8.43-	
	Total III	3 302 883	2 802	3 300 080	2 973 044	327 036	11.00
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 297 304	68 790	4 228 515	3 789 663	438 851	11.58

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		28/02/2021 12	29/02/2020 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 304 420)	304 420	304 420		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 069 908	1 069 908		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	30 442	30 442		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	171 183-	274 723-	103 540	37.69
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	273 418-	103 540	376 958-	364.07-
Subventions d'investissement	374 182	379 169	4 986-	1.32-	
Provisions réglementées					
Total I	1 334 352	1 612 756	278 404-	17.26-	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques	145 805	6 999	138 806	NS
	Provisions pour charges	42 113	37 399	4 714	12.60
	Total III	187 918	44 399	143 520	323.25
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 135 134	613 016	522 118	85.17
	Concours bancaires courants	200 228		200 228	
	Emprunts et dettes financières diverses	154 197	145 515	8 682	5.97
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	951 585	1 019 729	68 143-	6.68-
	Dettes fiscales et sociales	240 550	328 561	88 010-	26.79-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	24 549	25 689	1 139-	4.43-	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	2 706 244	2 132 509	573 736	26.90
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		4 228 515	3 789 663	438 851	11.58

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 696 211 1 544 060

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 28/02/2021 12			Exercice N-1 29/02/2020 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	46 980		46 980	48 384	1 404-	2.90-
Production vendue de biens						
Production vendue de services	2 928 525	532	2 929 057	2 611 582	317 475	12.16
Chiffre d'affaires NET	2 975 505	532	2 976 037	2 659 966	316 070	11.88
Production stockée						
Production immobilisée			24 522	93 173	68 651-	73.68-
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			218 748	139 620	79 128	56.67
Autres produits			19	892	873-	97.82-
Total des Produits d'exploitation (I)			3 219 326	2 893 652	325 674	11.25
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			43 440	37 173	6 267	16.86
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			475 010	418 195	56 816	13.59
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			2 224 935	1 806 899	418 036	23.14
Impôts, taxes et versements assimilés			11 550	7 740	3 809	49.21
Salaires et traitements			283 638	315 559	31 921-	10.12-
Charges sociales			113 802	158 195	44 393-	28.06-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			23 919	8 414	15 505	184.27
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				50 408	50 408-	100.00-
Dotations aux provisions			152 625	25 334	127 291	502.44
Autres charges			144 485	477	144 008	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			3 473 404	2 828 395	645 009	22.80
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			254 078-	65 257	319 335-	489.35-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	28/02/2021	12	29/02/2020	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	26 530	25 219	1 310	5.20
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	26 530	25 219	1 310	5.20
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	16 000		16 000	
Intérêts et charges assimilées (4)	23 179	7 160	16 019	223.72
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	39 179	7 160	32 019	447.17
2. Résultat financier (V-VI)	12 649-	18 059	30 708-	170.04-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	266 728-	83 316	350 044-	420.14-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	93	27 911	27 818-	99.67-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 986	15 930	10 944-	68.70-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	5 080	43 841	38 762-	88.41-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 861	23 617	17 756-	75.18-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	5 909		5 909	
Total VIII	11 770	23 617	11 847-	50.16-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	6 690-	20 224	26 914-	133.08-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	3 250 935	2 962 713	288 223	9.73
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 524 353	2 859 173	665 181	23.26
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	273 418-	103 540	376 958-	364.07-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées
Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

AUDITIS

SA WEYA

36 avenue Pierre Brossolette

92240 MALAKOFF

ANNEXE DU 01/03/2020 AU 28/02/2021

AUDITIS
5 Rue René Char

21000 DIJON
03 80 74 90 50

ANNEXE

Exercice du 01/03/2020 au 28/02/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 228 514.50 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 976 036.70 Euros et dégageant un déficit de 273 417.84- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/03/2020 au 28/02/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Changement de directeur général

Une procédure de licenciement économique a été mise en oeuvre à l'encontre de François CLAIROUIN, rémunéré en tant que salarié pour ses fonctions de directeur opérationnel.

Son mandat de directeur général a fait l'objet d'une révocation par le conseil d'administration.

Pierre BAUX a été nommé directeur général de la société à compter du 29/01/2021.

François CLAIROUIN contestant la caractère économique de son licenciement, une provision pour risque de litige prud'homal a été comptabilisé dans les comptes pour un montant de 134 897,16 €.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

L'entreprise a toutefois subi des retard sur certains chantiers et a mis en action un plan de continuité d'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Recours à l'activité partielle pour une partie du personnel. Les comptes comprennent une indemnisation à hauteur de 13 533.22€
- Recours à un PGE pour un montant de 500 000€, avec un amortissements des sommes dues sur une durée de 5ans. Le TEG de la période d'amortissement s'établit à 1.40% l'an.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

ANNEXE

Exercice du 01/03/2020 au 28/02/2021

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du règlement ANC 2014-03 et des règlements suivants en vigueur et de toute autre réglementation.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/03/2020 au 28/02/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 196		
Installations générales agencements aménagements des constructions	175 593		693 171
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 331		1 149
Matériel de transport	4 766		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	17 775		2 442
Immobilisations corporelles en cours	545 027		148 144
TOTAL	745 491		844 906
Autres participations	96 000		
TOTAL	96 000		
TOTAL GENERAL	842 687		844 906

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 196	
Installations générales agencements aménagements constr.			868 764	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 480	
Matériel de transport			4 766	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			20 216	
Immobilisations corporelles en cours	693 171	0		
TOTAL	693 171	0	897 226	
Autres participations			96 000	
TOTAL			96 000	
TOTAL GENERAL	693 171	0	994 422	

L'installation acquise au cours de l'exercice est une chaudière BIOMASSE mise en service dans le cadre de la chaufferie des Hospices civils de Lyon, qui sera exploité par la société dans le cadre d'un contrat d'une durée de 15 ans.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 196			1 196
Installations générales agencements aménagements constr.	5 808	20 960		26 768
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 331	30		2 361
Matériel de transport	2 254	911		3 165
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	14 479	2 018		16 497
TOTAL	24 872	23 919		48 791
TOTAL GENERAL	26 068	23 919		49 987

ANNEXE

Exercice du 01/03/2020 au 28/02/2021

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	20 960				
Instal.techniques matériel outillage indus.	30				
Matériel de transport	911				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 018				
TOTAL	23 919				
TOTAL GENERAL	23 919				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Gros entretien et grandes révisions	37 399	17 728	13 014		42 113
Autres provisions pour risques et charges	6 999	140 806	2 000		145 805
TOTAL	44 399	158 534	15 014		187 918

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation		16 000			16 000
Sur comptes clients	200 127		197 324		2 802
TOTAL	200 127	16 000	197 324		18 802
TOTAL GENERAL	244 526	174 534	212 338		206 721

Dont dotations et reprises					
d'exploitation		152 625	212 338		
financières		16 000			
exceptionnelles		5 909			

Provision pour gros entretien :

Dans le cadre du contrat de concession signé avec la ville de COSNE SUR LOIRE, la société C3L, filiale de WEYA, s'est engagée à assurer l'entretien de la chaufferie qu'elle exploite.

Cependant, cette obligation a été transférée pour partie à WEYA et pour partie à VEOLIA, actionnaires de la société C3L qui refacture une prestation à la société C3L en contrepartie du maintien en état de l'installation.

Cette prestation a été analysée comme un contrat à prestations continues (entretien sur toute la durée du contrat à un prix forfaitaire sans limitation du nombre d'interventions).

En conséquence, la redevance est comptabilisée au rythme de sa facturation soit annuellement et, en cas de sous consommation des dépenses de grosses réparations et de renouvellement, une provision pour risque et charge est constituée en vue d'une reprise ultérieure dans les cas de surconsommation des dépenses d'entretien.

Dans le cas où les dépenses de gros entretien et de renouvellement budgétées sur la durée de la concession deviennent supérieures aux redevances à percevoir à cet effet, une provision supplémentaire pour perte à terminaison est constituée.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2020 au 28/02/2021

Autres provisions :

Il s'agit d'une part, de provisions dans le cadre de litiges avec les clients pour un montant de 10 908€ et d'autre part, de la provision pour licenciement du Directeur d'exploitation pour 134 897.16€

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	989 523	989 523	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 207	1 207	
Taxe sur la valeur ajoutée	140 969	140 969	
Divers état et autres collectivités publiques	380 669	380 669	
Groupe et associés	935 064	935 064	
Débiteurs divers	24 136	24 136	
Charges constatées d'avance	270 901	270 901	
TOTAL	2 742 468	2 742 468	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	206 839	206 839		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 128 523	118 490	560 338	449 695
Fournisseurs et comptes rattachés	951 585	951 585		
Personnel et comptes rattachés	43 674	43 674		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 688	28 688		
Taxe sur la valeur ajoutée	164 440	164 440		
Autres impôts taxes et assimilés	3 749	3 749		
Groupe et associés	154 197	154 197		
Autres dettes	24 549	24 549		
TOTAL	2 706 244	1 696 211	560 338	449 695
Emprunts souscrits en cours d'exercice	536 984			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	21 477			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions / parts sociales	0.4900	621 265			621 265

ANNEXE

Exercice du 01/03/2020 au 28/02/2021

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens., et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de réglemets obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- logiciels informatiques de 1 à 3 ans
- brevets 7 ans
- agencements, aménagements des terrains de 6 à 10 ans
- constructions de 10 à 20 ans
- agencement des constructions 12 ans
- matériel et outillage industriel 3 à 10 ans
- agencements, aménagements, installations de 6 à 10 ans
- matériel de transport 3 à 5 ans
- matériel de bureau et informatique de 3 à 10 ans
- mobilier de 3 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur d'utilité à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2020 au 28/02/2021

Les titres RCAC ont fait l'objet d'une dépréciation à 100% sur la base d'une évaluation de l'entreprise par un conseil tiers qui laisse à penser à l'absence de valeur vénale des titres à date de fin de concession de service public.

La société dispose néanmoins de moyens lui permettant de rembourser les avances de trésorerie consenties par l'entreprise.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les travaux en-cours pour l'activité d'installation de réseaux de chaleur sont valorisés selon la méthode dite à l'avancement et font l'objet d'une comptabilisation en factures à établir ou en produits constatés d'avance. Une provision pour risques et charges est constatée, le cas échéant, pour tenir compte des pertes probables à terminaison.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

La reprise de dépréciation sur créances clients au cours de l'exercice correspond essentiellement au solde du litige avec le client SEMCODA suite à un jugement intervenu sur la période.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	385 867
Autres créances	395 311
Total	781 178

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 611
Emprunts et dettes financières diverses	1 722
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	292 049
Dettes fiscales et sociales	36 052
Total	336 434

ANNEXE

Exercice du 01/03/2020 au 28/02/2021

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	270 901
Total	270 901

Subventions d'équipement

L'investissement dans la chaudière biomasse des HCL bénéficie d'une subvention d'investissement ADEME. Un montant de 379 168,80 € a été comptabilisé dans les comptes pour une reprise sur la durée du contrat d'exploitation soit 15 ans.

Un complément de subvention pourra être obtenu d'ici à 2 ans en fonction de la performance technique de l'installation.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Vente de marchandises	46 980
Prestation de services	2 929 057
Total	2 976 037

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	2 976 037
Total	2 976 037

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	4
Employés	3
Total	7

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	266 728-	
Résultat exceptionnel (hors participation)	6 690-	
Résultat comptable (hors participation)	273 418-	

ANNEXE

Exercice du 01/03/2020 au 28/02/2021

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 12 302 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		613 016
Cession de créances Dailly HOSPICES CIVILS	613 016	613 016
Total (1)		613 016
Dont engagements assortis de sûretés réelles		613 016

WEYA s'est engagée, dans le cadre de la délégation de service public conclue le 17/12/2015 pour une durée de 24 ans entre la ville de COSNE SUR LOIRE et le groupement d'entreprise WEYA VEOLIA, à rester l'actionnaire ou l'associé majoritaire de la société C3L pendant la durée de la délégation de service public.

Engagements reçus

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	859
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	30 757
35 à 44 ans	21 à 30 ans	2 535
moins de 35 ans	plus de 30 ans	4 177
Engagement total		38 328

ANNEXE

Exercice du 01/03/2020 au 28/02/2021

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : faible
- taux d'actualisation (inflation comprise) : 0.69%

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Déficits reportables	547 107

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
EO2	SA	2 466 713	MALAKOFF (92240)

